

GHANA

1. INTRODUCTION

Le but de ce document est de fournir des informations de référence sur la situation actuelle de la collecte des données et informations en matière de pêche au Ghana qui sera discutée pendant l'Atelier sous-régional FAO FishCode-STP/COPACE/CPCO pour améliorer l'information et les systèmes de collecte des données sur les pêches dans la région Centre-Ouest du golfe de Guinée tenu à Accra, au Ghana, en juin 2007. Les informations contenues dans ce document proviennent des archives de documents de la FAO traitant l'information (y compris le profil des pêches du Ghana) et d'autres sources d'information.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PÊCHES AU GHANA

Le Ghana, officiellement nommé la République du Ghana, est un pays d'Afrique de l'Ouest. Il confine avec la Côte d'Ivoire à l'ouest, le Burkina Faso au nord, le Togo à l'est et le Golfe de Guinée au sud. Sa superficie totale est de 238 527 km². Ses côtes s'étendent sur presque 550 km (Quatey, 1997; Ali, 2004) et son plateau continental couvre une étendue de 24 300 km². La superficie de la zone économique exclusive (ZEE) du pays est de 218 100 km² (Amador *et al.*, 2006).

La capitale et la plus grande ville du pays est Accra. La population, en 2005, était de 21 029 000 habitants. Le pays est divisé en 10 régions, qui sont à leur tour sous-divisées en 138 districts. Ces 10 régions sont: Ashanti, Brong-Ahafo, Central, Eastern, Greater Accra, Northern, Upper East, Upper West, Volta et Western. Les régions situées sur la côte sont Western, Central, Greater Accra et Volta et dans la même zone, les principaux groupes ethniques sont Ahanta, Efutu, Ewe, Fante, Ga-adangbe et Nzima (Marquette *et al.*, 2002).



L'agriculture est le secteur dominant de l'économie ghanéenne, employant environ 60 pour cent de la force ouvrière. L'agriculture traditionnelle, pluviale, pratiquée surtout par des petits cultivateurs représente 45-50 pour cent du PIB et environ 75 pour cent des revenus des exportations. Le sous-secteur des pêches représente 5 pour cent du PIB agricole du pays.

Avec une consommation annuelle de 25 kg par tête, au Ghana, la préférence est accordée au poisson en raison de sa haute teneur en protéines animales. Il fournit 60 pour cent de la ration de protéines animales chez les ghanéens. Environ 75 pour cent de la totalité de la production intérieure de poisson sont consommés localement. L'industrie des pêches au Ghana repose sur les ressources provenant des secteurs halieutique et continental (eaux douces), des lagunes côtières et de l'aquaculture (Quatey, 1997; NAFAG, 2007).

3. STRUCTURE DU SECTEUR DES PÊCHES

Sous-secteurs des pêches maritimes

Le secteur des pêches en mer est habituellement divisé en quatre sous-secteurs: petite pêche (ou artisanale), semi-industrielle (ou côtière), industrielle et thonière. De ces quatre sous-secteurs, le plus important est celui de la petite pêche ou pêche artisanale du point de vue tonnage de poisson débarqué qui s'élève à 70-80 pour cent de la production nationale de poisson halieutique (Quatey, 1997; Amador *et al.*, 2006).

Pêches artisanales

Les pêches artisanales sont caractérisées par l'emploi d'engins multiples qui comprennent les sennes coulissantes, les sennes de plage, les filets calés, les filets maillants dérivants et les lignes et hameçons. Ces engins sont manœuvrés à partir de pirogues. Il y a environ 11 200 pirogues et plus de 124 000 pêcheurs déployant leur activité à partir de 300 sites et peut être même plus situés tout le long des 550 km de côte. Environ 50 pour cent de ces pirogues sont actionnées par des moteurs hors bord d'une puissance pouvant atteindre 40 CV (Amador *et al.*, 2006).

Un certain nombre de ressources sont ciblées par des engins traditionnels divers: les sennes coulissantes et les sennes de plage capturent principalement les petits pélagiques. Les sennes coulissantes sont utilisées pour exploiter les sardinelles et le maquereau espagnol durant les périodes d'upwelling lorsque ces espèces migrent dans les zones côtières pour y pondre. En dehors de ces périodes, cet engin est utilisé dans les zones côtières pour exploiter et les anchois et les jeunes sardinelles. Les sennes de plage sont manœuvrées à partir de la plage et exploitent les sardinelles adultes durant les périodes d'upwelling et les anchois et jeunes sardinelles en dehors de ces périodes. Environ 90 pour cent des débarquements totaux de petites ressources pélagiques sont attribuables au secteur artisanal.

Les lignes, les hameçons et les sennes de plage sont les principaux engins traditionnels utilisés pour exploiter les ressources démersales. Les pirogues pratiquent la pêche à la ligne et à l'hameçon en eaux profondes d'environ 80 mètres sur des fonds rocheux. Certaines de ces embarcations pratiquant ce type de pêche sont équipées de glacières leur permettant de conserver le poisson et peuvent par conséquent rester jusqu'à trois jours en mer. Elles ciblent les espèces de dentés (en particulier *Dentex gibbosus*, *Pagrus caeruleostictus* et *Dentex canariensis*), les vivaneaux (*Lutjanus fulgens*, *L. goreensis*) et les mérours (*Epinephelus aeneus*).

Les sennes de plage exploitent aussi bien les poissons démersaux adultes que les jeunes spécimens mais de manière générale, surtout les jeunes poissons. Certaines des espèces ciblées par ces engins sont: le lippu pelon (*Brachydeuterus auritus*), le vivaneau rouge (*Lutjanus fulgens*), le vivaneau gris (*Lethrinus atlanticus*), les mullets (*Pseudupeneus prayensis* ou rouget du Sénégal et les différentes espèces de mullets) et le poisson sabre commun (*Trichiurus lepturus*). Le secteur artisanal débarque annuellement environ 50 pour cent de la totalité du poisson démersal.

Les filets maillants dérivants sont employés au large pour exploiter les grands pélagiques tels que les requins (*Carcharhinus* spp.), les thons (*Thunnus albacares*, *T. obesus*), les voiliers de l'Atlantique (*Istiophorus albicans*) et les espadons (*Xiphias gladius*).

Les engins traditionnels sont également employés pour exploiter les mollusques et les crustacés. Jusqu'en 1983, les sennes de plage étaient principalement utilisées pour capturer les seiches dans les eaux ghanéennes assurant plus de 60 pour cent des débarquements annuels. De nos jours, les chalutiers industriels assurent plus de 80 pour cent des débarquements annuels.

Les sennes de plage sont utilisées pour capturer les crevettes, plus particulièrement *Parapeneopsis atlantica* et *Penaeus kerathurus* (adultes et juvéniles) et les juvéniles de *Penaeus notialis* lorsqu'ils quittent les estuaires en direction des eaux maritimes. Les filets à langoustes calés ciblent la langouste royale (*Panulirus regius*) sur les fonds rocheux à des profondeurs situées aux alentours de 40 mètres. La pêche artisanale assure plus de 70 pour cent des débarquements annuels (Quaatay, 1997).

Les pirogues de Lagas valent la peine d'être mentionnées. Ce sont des embarcations motorisées, spécialisées dans le maniement de la ligne et de l'hameçon, utilisant des containers calorifugés et de la glace pour conserver les espèces de haute valeur. Certaines de ces embarcations sont équipées de dispositifs de détection du poisson tels que les échosondeurs (FAO, 2007).

Pêches côtières semi-industrielles

La flotte semi-industrielle ou côtière est composée d'environ 230 navires en bois construits localement et équipés de moteurs à bord d'une puissance pouvant atteindre 400 cv. Leur longueur varie entre 8 et 37 m. Les navires dont la longueur est inférieure à 12 m sont désignés comme des

embarcations de petite taille alors que ceux dont les dimensions se situent entre 12 et 22 m sont désignés sous le nom de navires de taille moyenne (Quaatey, 1997).

Les bateaux sont à buts multiples et sont utilisés tant pour la pêche à la senne coulissante que pour le chalutage de fond. Ils pêchent à la senne coulissante durant les périodes d'upwelling et se convertissent au chalutage de fond pendant le reste de l'année. Les senneurs à senne coulissante ciblent les sardinelles, le maquereau espagnol et autres espèces de carangidés. Ils partagent les eaux côtières avec la flotte artisanale pendant les saisons d'upwelling.

Les petits chalutiers ciblent le baliste cabri (*Balistes capriscus*) alors que les autres exploitent les brèmes marines (principalement *Pagellus bellottii*, *Pagrus caeruleostictus* et *Dentex canariensis*), les vivaneaux (*Lutjanus fulgens* et *L. goreensis*), le rouget de roche (*Pseudupeneus prayensis*), l'otholite (*Pseudolithus senegalensis*), le lippu pelon (*Brachydeuterus auritus*) et le mérrou (*Epinephelus aeneus*). Le chalutage de fond est pratiqué dans les eaux de profondeur supérieure à 30 m.

Les navires semi-industriels conservent leur poisson dans de la glace durant toute la durée des opérations de pêche en mer qui normalement durent de 3 à 5 jours.

La disparition de *B. capriscus* des eaux ghanéennes vers la fin des années 80 a fortement affecté la performance du secteur. Cette espèce constituait une des principales ressources de base pour ces navires (Quaatey, 1997).

Pêches industrielles

À l'heure actuelle, la flotte industrielle comprend 48 chalutiers, 7 chaluts-bœufs, 2 crevettiers, 26 bateaux porte-appâts et 10 senneurs à senne coulissante pour la pêche au thon. Les bateaux opèrent à partir des ports de Tema et de Takoradi situés dans les eaux profondes de l'océan. Les chalutiers et crevettiers exploitent les espèces démersales et semi-pélagiques. La Loi exige que ces bateaux spécialisés dans la pêche en eaux profondes opèrent dans des eaux au-delà de 30 m de profondeur (Loi sur les pêches 625 2002).

La flotte industrielle dispose d'installations frigorifiques pour conserver son poisson et de ce fait peut rester en mer pendant des mois. Il a été signalé que la flotte industrielle s'est considérablement agrandie depuis 1984, date à laquelle le Gouvernement ghanéen a reconnu la pêche industrielle comme un moyen pour promouvoir les exportations non traditionnelles (Quaatey, 1997; FAO, 2007).

Normalement, les chalutiers mesurent plus de 35 m et sont équipés de moteurs pouvant dépasser 600 cv alors que les crevettiers ont une longueur maximum de 30 m et des moteurs pouvant atteindre 350 cv et plus. À l'origine, les chalutiers pêchaient au large de la côte ouest et sud-ouest du continent africain en particulier dans la zone allant de la Sierra Leone à la Mauritanie et également dans la zone Angola-Namibie. Ces bateaux ont dû renoncer à fréquenter ces lieux, suite à la mise en application par ces pays de la Loi relative aux 200 milles marins de la ZEE.

Les crevettiers commerciaux sont tenus par la Loi d'opérer entre les latitudes 1°45'O à 2°30'O et 0°15'E à 1°12'E seulement et dans des eaux ne dépassant pas 30 m de profondeur. Ces bateaux ciblent principalement la crevette rodché (*Penaeus notialis*) (aussi connue comme crevette rose). La totalité des crevettes pêchées par ces navires est exportée. Parmi les captures accessoires de ces crevettiers on relève des poissons téléostéens qui comprennent des soles, des otolithes, des brèmes marines, des seiches et des rougets de roche.

Les chalutiers industriels doivent, par Loi, exercer leurs activités dans des eaux situées à plus de 30 m de profondeur. Cependant, les fonds au-delà des 75 m de profondeur des courbes de niveau ne sont pas chalutable, limitant ainsi leur champ opérationnel. La flotte industrielle s'est considérablement agrandie depuis le lancement du Programme de redressement économique au Ghana, en 1984. L'objectif de ce programme était, entre autres, de promouvoir les exportations non traditionnelles afin de faciliter l'entrée de devises étrangères dans le pays. Le nombre de chalutiers en activité est passé de 10 en 1984 à 33 en 1995. Ces bateaux ciblent des espèces telles que les seiches, les brèmes marines, les mérours, les vivaneaux, les soles et les otolithes, toutes destinées à

l'exportation. La pêche à la crevette sur base commerciale a également repris en 1986 avec deux bateaux qui sont devenus 18 en 1996. À ce jour, on compte deux crevettiers opérant dans les eaux ghanéennes. Les bateaux industriels disposent d'installations frigorifiques pour conserver leur poisson à bord et peuvent ainsi rester en mer pendant des mois.

Pêches thonières

Les thoniers capturent principalement de l'albacore (*Thunnus albacares*), du listao (*Katsuwonus pelamis*) et du thon obèse (*Thunnus obesus*). La plupart des thoniers sont exploités par des compagnies mixtes, les propriétaires ghanéens possédant au moins 50 pour cent des actions, comme prévu par la Loi sur les pêches 625 de 2002.

Pêches continentales

Le lac Volta, les réservoirs étroitement liés à l'irrigation et aux projets en eau potable ainsi que les viviers sont les principales sources d'approvisionnement en poisson d'eau douce au Ghana. La pêche dans le lac Volta (avec une superficie de 8 480 km² et 5 200 km de rivage) assure environ 90 pour cent de la totalité de la production de poisson d'eau douce au Ghana, qui est estimée aux alentours de 90 000 de tonnes.

Environ 80 000 pêcheurs et 20 000 personnes chargées du traitement et de la commercialisation du poisson sont occupés dans les pêcheries du lac Volta. Les embarcations pratiquant des activités liées à la pêche dans le lac Volta sont au nombre de 17 500. Les engins employés à cet effet sont les éperviers et filets maillants, les hameçons et lignes, et les pièges. La composition des espèces débarquées est la suivante: cichlidés (38,1%), *Chrysichthys* spp. (34,4%) et *Synodontis* spp. (11,4%).

Le Gouvernement ghanéen, afin de contrôler les activités illicites de pêche dans le lac Volta, a acquis un patrouilleur moderne pour renforcer les efforts entrepris par la Division du suivi, du contrôle et de la surveillance du Conseil d'administration des pêches.

Principales ressources du sous-secteur marin

Les activités du secteur maritime se réfèrent aussi bien aux pêches traditionnelles au moyen de pirogues dans les eaux côtières qu'aux pêches industrielles et les ressources tant pélagiques que démersales sont exploitées. Au Ghana, les pêches en mer sont affectées par un upwelling saisonnier qui se produit dans ses eaux côtières. Durant ces périodes d'upwelling (décembre/janvier–février et juillet–septembre) l'activité biologique en mer augmente et se traduit par l'augmentation de la production de poisson comestible et par l'abondance de la plupart des ressources halieutiques. Les saisons de pêche au Ghana sont fonction de ces périodes durant lesquelles est pratiquée la majeure partie des activités de pêche.

La classification des ressources halieutiques peut s'établir comme suit:

- espèces de petits pélagiques (Clupeidae [sardinelles] et Engraulidae [anchois]);
- espèces de grands pélagiques (Scombroidea [poissons type maquereau]); et
- espèces démersales appartenant aux familles des Sparidae, Lutjanidae, Mullidae, Pomadasyidae, Serranidae, Polynidae et Penaeidae (FAO, 2007).

Ressources pélagiques

Ressources en petits pélagiques

Dans le cas des ressources pélagiques de petite taille, la biomasse varie considérablement. Il est estimé que les captures maximales que ces espèces peuvent soutenir sont de l'ordre de 180 000 tonnes. Les débarquements de sardinelles varient dans de telles proportions que certaines années (par exemple 1973 et 1978) elles ont été sur le point de s'effondrer, puis à partir des années 80, il y a eu une nette reprise avec un maximum constant de 140 000 tonnes en 1992. Depuis, les débarquements ont diminué pour atteindre 64 000 tonnes en 1997. Selon certains auteurs, l'abondance de maquereau espagnol (*Scomber japonicus*) varie dans une telle mesure d'une année à l'autre qu'il est pratiquement impossible de prévoir l'état de ses stocks. Il en est de même pour les

débarquements d'anchois qui sont passés de 19 000 tonnes en 1986 à 82 000 tonnes en 1996 avec un maximum constant de 93 000 tonnes en 1987 (FAO, 2007).

Ressources en grands pélagiques

Les principales ressources thonières commerciales qui se trouvent dans les eaux ghanéennes sont l'albacore (*Thunnus albacares*), le listao (*Katsuwonus pelamis*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*). En 1999, la totalité des captures était supérieure à 83 000 tonnes mais les débarquements moyens pour la période 2000-2002 n'étaient que de 67 000 tonnes.

Ressources démersales

Les estimations des études sur la biomasse montrent que le rendement potentiel de la biomasse totale des espèces démersales dans les eaux du plateau continental ghanéen se situe entre 36 000 et 55 000 tonnes par an avec une moyenne d'environ 43 000 tonnes. Cependant, les débarquements au cours de la dernière décennie, qui atteignent environ 50 000 tonnes, excèdent ce rendement potentiel, ce qui donne une idée de la pression qui s'exerce au niveau des pêches (Quaatay, 1997; FAO, 2007).

Ressources crevettières

Bien que le Ghana soit spécialisé dans la pêche crevettière, les crevettes sont capturées par toutes les flottes (à l'exception des thoniers) principalement dans les eaux superficielles et à proximité des estuaires. Les pêcheurs traditionnels prennent les crevettes, qui sont normalement des juvéniles de faible valeur commerciale, dans des sennes de plage. Par le biais d'une approche axée sur l'établissement de modèles, la production maximale équilibrée (PME) de crevettes est estimée à 350 tonnes par an, captures par les artisans pêcheurs non comprises. Bien que les captures n'aient jamais dépassé ce seuil de PME, l'industrie a montré des signes de déclin au cours des six dernières années (FAO, 2007).

4. POLITIQUE ET OBJECTIFS DE GESTION

Cadre juridique des pêches

Le Ghana fait partie de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord d'application de la FAO de 1993. Par contre, le pays ne fait pas partie de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson de 1995.

Les pêches sont réglementées par la Loi 625 sur les pêches de 2002. Suite à cette Loi, une Commission des pêches chargée de gérer le secteur des pêches au Ghana a été mise en place. L'objectif de la Commission des pêches est de réglementer et de gérer l'utilisation des ressources halieutiques dans le pays et de coordonner les politiques les concernant. Le Ministère des pêches a une responsabilité ministérielle sur la Commission des pêches.

Les organisations représentées au sein de la Commission des pêches sont:

- Le Ministère des transports
- Le Ministère de la défense
- Le Ministère du Gouvernement local, du développement rural et de l'environnement
- L'Association des responsables des pêches maritimes au Ghana
- L'Institut des recherches sur l'eau
- L'Autorité pour le développement de l'irrigation au Ghana
- L'Association nationale des pêches au Ghana (www.nafagfish.org)
- Le Ministère des pêches a un Directeurat (la Direction générale des pêches), qui comprend cinq divisions:
 - Division des pêcheries maritimes
 - Division des pêcheries continentales
 - Division de la recherche sur les pêcheries maritimes
 - Division du suivi, du contrôle et de la surveillance
 - Division des finances et de l'administration

Certaines des fonctions de la commission sont énoncées ci-dessous:

- Préparer et constamment réviser les plans de gestion et de développement des pêches dans les eaux sous juridiction ghanéenne.
- Assurer la conservation des ressources marines en empêchant la surpêche.
- Assurer le suivi, le contrôle et la surveillance des eaux des zones de pêche.
- Encourager la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans tous les aspects de la gestion des pêches.
- Effectuer des recherches et des enquêtes pour évaluer les stocks de ressources halieutiques.
- Faire des recommandations au Ministère au sujet de l'octroi de licences de pêche.
- En consultation avec le Ministère, contrôler et coordonner les importations de poisson frais et de poisson congelé.
- En collaboration avec les Assemblées de district des communautés de pêcheurs; assurer la mise en application des lois relatives aux pêches y compris les arrêtés municipaux décidés par les Assemblées de district concernées (Loi sur les pêches 625 du Parlement de la République du Ghana, 2002).

Politique nationale et objectifs de gestion

La mission du Ministère est d'encourager et de favoriser l'épanouissement durable des opérations piscicoles à travers la recherche, la technologie, le développement, la vulgarisation et d'autres services d'appui en faveur des pêcheurs et des négociants et d'assurer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Les objectifs du Ministère des pêches sont les suivants:

- Préparer et constamment réviser les plans de gestion et de développement des pêches dans les eaux sous juridiction ghanéenne.
- Assurer la disponibilité et l'approvisionnement adéquat en poisson capturé pour satisfaire les marchés locaux et les exportations.
- Fournir l'assistance technique et intensifier l'aide financière aux pêcheurs, aux personnes responsables de la transformation du poisson et aux commerçants.
- Faciliter les systèmes de distribution des moyens de production efficaces et rentables.
- Prendre les mesures nécessaires et collaborer avec les autres Ministères, Départements et Agences (MDA) pour la mise en application des Lois, Règlements et Arrêtés municipaux en matière de pêche.
- Encourager la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans tous les aspects de la gestion des pêches.
- S'assurer que les plans sont conçus de manière à améliorer la capacité en ressources humaines du Ministère pour accroître (mettre en valeur) l'accomplissement des services.
- Assurer la disponibilité de données et informations fiables sur le secteur des pêches en temps voulu.
- Coordonner et collaborer avec les MDA et ONG pour réduire la pauvreté et assurer la chaîne de production et de valeurs dans l'industrie des pêches.

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, le Ministère continuera de consulter attentivement les politiques visant à:

- Accroître la production de poisson en harmonie avec les critères de durabilité des ressources à long terme, pour satisfaire la consommation intérieure et les exportations.
- Réduire les pertes après capture et les pertes de plus-value sur les produits des pêches manufacturés afin d'augmenter les revenus des utilisateurs et de générer des rentrées de devises étrangères dans le pays.
- Intensifier les activités de suivi, contrôle et surveillance (SCS) pour assurer une pêche responsable.
- Établir des liaisons avec le Ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur public et avec l'Initiative spéciale du Président (PSI) pour inciter les hommes

d'affaires à investir dans l'aquaculture et la considérer comme une exploitation commerciale/industrie.

Les fonctions principales du Ministère des pêches sont:

- Faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques adéquates en faveur d'une industrie des pêches durable;
- Lancer, coordonner, suivre et évaluer les programmes/projets nationaux dans le secteur de l'industrie des pêches.
- Produire des données socioéconomiques qui serviront à améliorer la capacité humaine de l'industrie des pêches.
- Assurer la mise en application des lois et règlements portant sur les pêches.
- Collaborer avec HRMD pour développer les compétences du personnel employé dans le secteur des pêches et collaborer avec les organismes sous-régionaux et internationaux pour l'étude et la gestion des ressources partagées.
- Se placer comme médiateur pour faciliter les achats d'intrants et la commercialisation du produit aux pêcheurs, éleveurs, traiteurs et négociants.
- Fournir un appui technique aux pêcheurs, éleveurs, traiteurs et négociants en matière de pratiques de pêche améliorées, d'utilisation et de gestion efficace des ressources halieutiques.

5. ÉTAT DES COMPTES RENDUS DES PÊCHES DE CAPTURE

Statistiques des pêches communiquées à la FAO

Les statistiques telles que communiquées à la FAO sont présentées à la Figure 1.

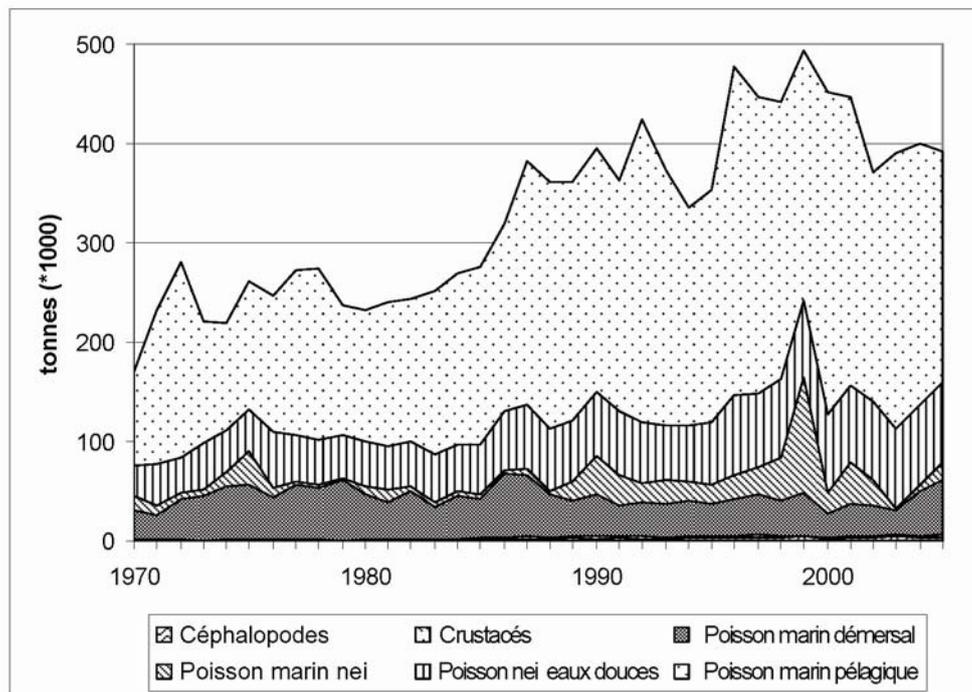


Figure 1: Statistiques des pêches telles que communiquées à la FAO par le Ghana

Les «Poissons marins neigés» communiqués par le Ghana sont relativement faibles mais ils sont sujets à une forte variabilité.

Il n'y a pas de classement par espèces pour les pêches continentales.

Rapports nationaux

La Division de recherche sur la pêche marine (MFRD) à Tema produit chaque année les statistiques de pêche pour le Ghana.

6. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES SUR LES PÊCHES

Objectifs de la collecte des données sur les pêches

Le Département des pêches définit les objectifs de la collecte des données sur les pêches comme suit:

Objectifs	Indicateurs et variables requis
Assurer la disponibilité de poisson pour satisfaire la ration protéique de la population ghanéenne	Production totale de poisson, population, consommation de poisson par tête, importations et exportations de poisson, volume des installations frigorifiques pour la conservation du poisson
Déterminer les quantités de poisson à importer pour assurer une source de protéines suffisante pour satisfaire les besoins de la population nationale	Production totale de poisson, population, consommation de poisson par tête, importations et exportations de poisson, volume des installations frigorifiques pour la conservation du poisson

Instituts principaux impliqués dans la collecte des données sur les pêches

Division de la recherche sur les pêcheries maritimes du Ministère des pêches

La Division de la recherche sur les pêcheries maritimes (MFRD) a été fondée en 1966 comme une Unité de recherche sur les pêches suite à un Programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lancé en 1962. MFRD est une des cinq divisions du Ministère des pêches. Elle a été instituée dans le but de diriger les études sur les pêches et l'environnement marin qui aideraient le Gouvernement du Ghana à réaliser son désir de moderniser l'industrie des pêches et d'aménager les ressources halieutiques. La Division est située à Tema, la plaque tournante pour toutes les activités de pêche et la marine marchande au Ghana. Ses effectifs comptent environ 65 personnes 10 desquelles sont des experts, 20 des techniciens, les autres occupant des positions variées.

La MFDR effectue des recherches dans les domaines de l'environnement marin, du poisson et des pêches et de leur exploitation. Plus précisément, la MFDR:

- Contrôle l'environnement marin et évalue ses changements dans la mesure où ils affectent les pêches.
- Évalue la production annuelle de poisson par les différentes flottes de pêche opérant dans les eaux marines.
- Entreprind des études biologiques sur les espèces importantes pour le commerce.
- Évalue les stocks de ressources halieutiques.
- Entreprind des études sur les engins de pêche et leur développement.
- Fournit les informations requises pour la préparation des plans d'aménagement des pêcheries.
- Collaborer avec les organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux pour l'étude et la gestion des ressources partagées.

La Division collabore avec un certain nombre d'organisations internationales, notamment la FAO et l'UNESCO, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'Institut de recherche pour le développement/France (IRD, autrefois OSTROM) et la Commission européenne.

Division du suivi, du contrôle et de la surveillance du Ministère des pêches (MCS)

La Division MCS siège à Tema. Elle a été créée en 1997 et la Loi 625 sur les pêches lui a fourni l'appui juridique dont elle avait besoin. Elle est chargée, entre autres, de la mise en application de la Loi et en assure le respect par les pêcheurs industriels.

Autres agences gouvernementales

Service des statistiques ghanéen (www.gssghana.org)

Le Service des statistiques ghanéen (SSG) est l'Institut national chargé de fournir des informations pertinentes, en temps voulu, pour la formulation des politiques destinées à encourager le développement durable. Il publie et divulgue des informations sur les données sociodémographiques et économiques et les met à la disposition du gouvernement central, des assemblées de district, du parlement, des chercheurs, des entreprises privées, des institutions internationales et régionales, d'autres agences intéressées et du grand public.

Division des politiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation (PPMED) du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture

Avant que le Ministère des pêches ne devienne un ministère indépendant, il était un directeurat sous la tutelle du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture. Ce ministère a conservé des informations sur les prix de plusieurs produits agricoles, parmi lesquels ceux du hareng fumé. À ce jour, cette enquête se poursuit. Un fonctionnaire de la PPMED est détaché auprès du Ministère des pêches.

L'Institut des recherches sur l'eau

L'Institut des recherches sur l'eau (WRI) est sous administration du Conseil pour la recherche industrielle et scientifique. Il est chargé de diriger les travaux de recherche sur l'eau et les ressources connexes. Conformément à son mandat, le WRI produit et fournit des informations scientifiques, des stratégies et des services pour le développement rationnel, l'utilisation et la gestion des ressources en eaux au Ghana destinés à soutenir le développement socioéconomique du pays, plus particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'industrie, de l'énergie, des transports, de l'éducation et du tourisme. Les connaissances techniques requises sont couvertes par des ingénieurs (génie civil, sols et eau, irrigation et drainage, géologie, eaux et eaux usées, agriculture et génie chimique), des hydrologistes, des chimistes, des experts en matière d'environnement et d'eau (limnologie, hydrobiologie, entomologie, parasitologie et pêches). Le personnel de la Division des pêches du WRI comprend 14 chercheurs plus 5 autres personnes. L'Institut remplit les fonctions de Centre africain Fishbase, un Centre de coordination FAO/COI/IAES/PNUD qui apporte son concours pour contrôler la pollution marine et côtière et de centre de formation en hydrobiologie et pêches pour les spécialistes ouest africains en rapport avec le Programme de contrôle de l'onchocerciasis (cécité des rivières).

L'Institut publie, entre autres, des rapports annuels, des rapports techniques, des rapports d'experts-conseils et un bulletin trimestriel (Info Water). Ses bureaux principaux sont situés à Accra avec des branches à Tamale au nord et à Akosombo à l'est. Le Centre pour le développement et la recherche en aquaculture est rattaché à la station d'Akosombo. Les programmes et projets de l'institut couvrent tout le pays.

Le WRI recueille surtout des données sur les pêches en eaux douces et sur la qualité des eaux. Ces données sont publiées dans ses rapports annuels et techniques.

Organisations non gouvernementales (ONG)

Conseil national des pêcheurs à la pirogue dans les eaux ghanéennes

Ce Conseil représente les artisans-pêcheurs. Son siège est à Jamestown, Accra. Par l'intermédiaire du traditionnel chef pêcheur, les représentants de toutes les communautés de pêche sont nommés pour participer aux réunions du Comité régional des artisans-pêcheurs. Ces comités sont unifiés au sein du Conseil qui représente les artisans-pêcheurs auprès du Ministère des pêches et d'autres organisations. Le Conseil ne possède pas de système d'information officiel, les informations lui

parvient à travers de Ministère des pêches ou lui sont communiquées verbalement par ses membres. Le Conseil procure les moyens de production aux pêcheurs moyennant une petite contribution. De cette manière le Conseil dispose de quelques ressources pour effectuer ses travaux.

Association des responsables des pêches maritimes au Ghana

L'Association des responsables des pêches maritimes au Ghana est représentée à la Commission des pêches. Ses membres sont des capitaines de bateaux, des ingénieurs navals, etc.

Association nationale des pêches au Ghana

Le Conseil national des pêcheurs à la pirogue dans les eaux ghanéennes est représenté auprès de l'Association nationale des pêches au Ghana (www.nafagfish.org/index.htm)

Association nationale ghanéenne des agriculteurs et pêcheurs

En 1992, le GNAFF a été créé pour regrouper les petits agriculteurs, les pêcheurs, les femmes engagées dans la transformation des aliments en Ghana.

Conseil national des pêcheurs à la pirogue en eaux douces

Comité des pêches à assise communautaire (CBFC)

Un Comité de cogestion des ressources halieutiques est en place au niveau local. Il propose quelquefois des arrêtés municipaux pour régir leurs opérations, lesquels sont ensuite soumis aux assemblées de district du gouvernement local. Le responsable des pêches du district facilite les démarches du CBF et communique les informations au Comité. Le Chef d'Assemblée pour la zone électorale est représenté au sein du comité.

7. SYSTÈME DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS COMPOSANTES

Étude de l'évaluation des captures et de l'effort de pêche artisanale

L'étude de l'évaluation des captures et de l'effort de pêche artisanale est effectuée par des techniciens auxiliaires (recenseurs) de la Division de la recherche sur les pêcheries maritimes à Tema. L'étude couvre environ 25 pour cent des points de débarquement, 51 sur 300 sont couverts. A quatre reprises chaque semaine, des échantillons sont prélevés aux ports d'échantillonnage (sauf le samedi, dimanche et mardi qui sont des jours fériés pour la pêche). Les pêcheurs travaillent six jours par semaine à l'exception du mardi qui est le jour de repos dans ce secteur. Si un nombre inférieur à 10 bateaux débarquent du poisson, ils seront tous recensés, si leur nombre est supérieur à 10, un échantillon sera prélevé au hasard. Les formulaires une fois remplis sont envoyés à la MFRD à Tema. À ce stade une vérification de la qualité des données est effectuée, après quoi les données sont insérées et traitées dans ArtFish. Ce logiciel dégage des résultats mensuels par espèces/engins/régions.

Étude de l'évaluation des captures et de l'effort des pêches côtières

L'étude de l'évaluation des captures et de l'effort des pêches côtières est effectuée par la MFRD à Tema. L'étude couvre tous les points de débarquement qui ne sont que sept (Tema, Apam, Mumford, Elmina, Sekondi, Takoradi et Axim). Les bateaux de pêche en eaux côtières sont au nombre de 230. L'étude de l'évaluation portant sur les pêches côtières suit la même procédure que pour la pêche artisanale: à quatre reprises chaque semaine, des échantillons sont prélevés aux ports d'échantillonnage (sauf le samedi, dimanche et mardi qui sont des jours fériés pour la pêche). Les pêcheurs travaillent six jours par semaine à l'exception du mardi qui est le jour de repos dans ce secteur. Si un nombre inférieur à 10 bateaux débarquent du poisson, ils seront tous recensés, si leur nombre est supérieur à 10, un échantillon sera prélevé au hasard. Les formulaires une fois remplis sont envoyés à la MFRD à Tema. À ce stade une vérification de la qualité des données est effectuée, après quoi les données sont insérées et traitées dans ArtFish. Ce logiciel dégage des résultats mensuels par espèces/engins/régions.

Étude de l'évaluation des captures et de l'effort des pêches industrielles

L'étude de l'évaluation des captures et de l'effort des pêches industrielles est effectuée par la MFRD à Tema. L'étude couvre tous les sites. Tous les débarquements sont recensés et tous les bateaux doivent annoter leurs débarquements sur des formulaires qui sont envoyés à Tema, vérifiés et insérés dans un système dBaseIV.

Système de surveillance de l'effort des pêches industrielles et côtières

Avec ce système, l'activité de tous les bateaux semi-industriels est notée aux six sites où les bateaux semi-industriels déchargent leurs captures. Des rapports sont établis chaque mois et soumis à la Division des pêches maritimes à Accra. Ils sont utilisés pour vérifier si un navire devait ou non être détenteur d'une licence ou comme preuves en cas de litige (par exemple pour régler un différend entre un navire particulier accusé d'avoir détruit des engins et les artisans-pêcheurs auxquels ils appartenaient. Ce système permet de déterminer si le bateau opérait dans la zone au moment de l'incident).

Enquête cadre pour les pirogues opérant en mer

L'enquête cadre pour les pirogues opérant en mer est effectuée à Tema par la MFRD lorsque les ressources sont disponibles (tous les deux ans, la dernière étude-cadre a été effectuée en 2004). L'étude-cadre de 2004 a été réalisée par les unités des quatre régions côtières chargées du développement agricole dans le District et pour ce faire ont employé les fonctionnaires du district ainsi que d'autres fonctionnaires du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture (MOFA) et des techniciens auxiliaires de la MFRD. Dans chaque village et plage de débarquement des recenseurs ont compté les pirogues et interviewé les pêcheurs. Les données ont été enregistrées sur des bordereaux en Excel.

Enregistrement

L'enregistrement du bateau de pêche incombe à la Division des pêches maritimes du Ministère des pêches. Tous les bateaux industriels sont enregistrés dans le registre des bâtiments industriels à leur entrée dans la pêcherie. Les renseignements suivants doivent figurer sur le feuillet d'inscription: nom du bateau, tonnage brut (TB), numéro du moteur, nom du propriétaire, numéro d'enregistrement du bateau, etc.

Les embarcations employées pour la pêche artisanales ne sont pas encore soumises à l'enregistrement.

Système d'octroi des licences de pêche pour les pêches côtières et industrielles

Les licences de pêche pour le secteur (semi-)industriel sont délivrées par la Division des pêches maritimes. Pour la requête d'une licence de pêche, le propriétaire du navire doit présenter plusieurs documents tels que le certificat d'enregistrement du bateau, le certificat de navigabilité, etc. Après l'homologation des documents et le paiement des redevances dues (conformément à la Loi sur les pêches de 2005) la licence de pêche est délivrée. Le système d'octroi des licences est archivé sur papier. Le propriétaire du bateau est tenu de présenter la licence chaque fois qu'il décharge du poisson à un point de débarquement. Cette formalité peut être vérifiée par la Marine et la Division du suivi, contrôle et de la surveillance de Ministère des pêches (basé à Tema).

Système de suivi de l'environnement marin

Le Système de suivi de l'environnement marin est géré par la Division de la recherche sur les pêches maritimes à Tema. La température est mesurée et des échantillons sont prélevés à huit stations environnementales (Axim, Cape Three Points, Elmina, Half Assini, Keta, Takoradi, Tema et Winneba). Les échantillons sont envoyés à la MFRD pour en évaluer la salinité.

Cette information est utilisée pour calculer l'index d'upwelling.

Enquête cadre sur la pêche à la pirogue en eaux continentales

La dernière enquête cadre sur la pêche à la pirogue en eaux continentales a été effectuée en 1998.

Étude d'évaluation sur les captures et l'effort déployé par les pêches continentales

L'étude d'évaluation sur les captures et l'effort de pêche est une étude axée sur l'échantillonnage. Les échantillons sont prélevés dans des endroits choisis à cet effet sur le pourtour du lac Volta. Les sites d'échantillonnage sont sélectionnés sur la base de l'étude-cadre sur la pêche à la pirogue effectuée en 1998. Les sites comptant le plus grand nombre de pirogues à ce moment là ont été choisis comme sites d'échantillonnage. Les échantillons sont prélevés à 3 ou 4 reprises chaque semaine et les formulaires sur lesquels sont reportées les données sont envoyés au centre de Yeji pour traitement et analyse. Ces opérations sont faites au moyen d'ArtFish.

Yeji présente des rapports annuels à la Division des pêches continentales à Accra qui sont utilisés pour informer le Ministère des pêches, les autres organes du Gouvernement et les organisations internationales comme la FAO.

Études indépendantes sur les pêches

Depuis 1999, le navire de recherche DR. FRIDTJOF NANSEN effectue une étude sur la pêche au chalut où les fréquences de longueur et la biomasse de plusieurs espèces sont déterminées (pélagiques et démersales).

Recensement de la population

Le dernier recensement de la population a été effectué en 2000 et a été traité par le Service des statistiques ghanéen.

Étude des indicateurs de bien-être au Ghana

Est traitée par le Service des statistiques ghanéen.

Système de surveillance des navires par satellite (SSN)

Le système est contrôlé par la Marine et est localisé dans les baraques du camp Birma (Birma Camp Barracks) à Accra. La Division de MCS à Tema a accès au système par le biais d'un uplink en temps réel.

Contrôle de la disponibilité de poisson congelé

Les assistants techniques du District du Ministère des pêches se tiennent informés des quantités de poisson congelé dans les entrepôts frigorifiques à travers le pays, la plupart desquels se trouvent à Tema. Les rapports sont envoyés chaque semaine à la Division des pêches maritimes. La Division s'assure que chaque personne dispose d'une ration de 40 kg de poisson par an. Elle a calculé que cette ration correspond à 60 pour cent de la quantité totale de protéines animales nécessaires à chaque individu.

Contrôle de l'approvisionnement national en poisson

La production, les importations et les exportations de poisson sont contrôlés par la Division des pêches maritimes dans le but d'assurer une quantité suffisante de poisson à la population. Afin de protéger les pêcheurs, les importations de poisson sont réglementées, vu que le poisson importé (congelé) est moins cher que le poisson (frais) capturé localement. En l'absence d'une telle réglementation, les importateurs pourraient faire concurrence aux pêcheurs locaux, mettant ainsi en danger les moyens de subsistance des artisans-pêcheurs et de leurs dépendants. La Division des pêches maritimes se doit de garantir que la population ghanéenne dispose de suffisamment de poisson pour satisfaire ses besoins protéiques.

8. DOCUMENTATION

Amador, K., Bannerman, P., Quatey, R. et Ashong, R. 2006. Ghana Canoe Frame Survey. Information report number 34. Marine Fisheries Research Division. Ministry of Fisheries. Ghana. 43p.

Banque mondiale. 2003. Implementation completion report (IDA-27130): Fisheries subsector capacity building project. Report No: 26166 (disponible à: www.worldbank.org/)

FAO. 2007. Profil des pêches du Ghana - Ghana Fishery country profile (disponible à: www.fao.org/fi/website/FISearch.do?dom=country).

Kamal-Deen, A. 2004. Legal and policy dimensions of the coastal zone monitoring and control: The case in Ghana. *Ocean Development and International Law*, 35:179-194.

Marquette, C.M., Koranteng, K.E., Overa, R. et Bortei-Doku Aryeetey, E. 2002. Small-scale fisheries, population dynamics and resource use in Africa: The case of Moree, Ghana. *Ambio*, Vol. 31 No 4, Juin 2002. Royal Swedish Academy of Sciences.

NAFAG. 2007. Association nationale des pêches ghanéennes - National Fisheries Association of Ghana, About Us web-page (disponible à: www.nafagfish.org/aboutus.htm)

Quatey, S. 1997. Synthesis of recent evaluations undertaken on the major fish stocks in Ghanaian waters: A Working Document for the Eleventh Session of the CEECAF Working Party on Resource Evaluation held in Accra, Ghana. 35p.

ANNEXE 1

Exemple de licence pour un bateau de pêche industriel

Licence pour un bateau de pêche (semi)-industriel

(Trois feuillets, propriétaire, comptes, immatriculation)

Type de navire de pêche..... Chèque bancaire numéro.....

Licence pour un bateau de pêche motorisé

Somme versée.....

Nom du bateau.....

Portant (lettres et chiffres).....de propriété de.....

.....originaire de.....porteur du présent document est autorisé à exercer la pêche et à naviguer dans les eaux ghanéennes lejour de20...aujour de20.... (les deux dates inclusives)

Cette licence est sujette aux conditions suivantes:.....

Aire de pêche.....

Taille des mailles du cul de chalut.....

Délivrée à..... le..... jour 20...

Responsable de l'octroi des licences